FIDUCIAL
AUDIT

SOCIETE FIDUCIAIRE NATIONALE DE REVISION COMPTABLE
Société Anonyme de Commissariat aux Comptes au capital de 250 000 € - 334 301 488 RCS Nanterre
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles
Paris la Défense – 41, rue du Capitaine Guynemer – 92925 LA DEFENSE cedex – Site : www.fiducial.fr

GROUPE ECOUTE INFORMATION DEPENDANCE

"G.R.E.I.D."

Association loi 1901

4, Place Froissart
59300 VALENCIENNES

SIRET 351 483 995 00053 – NAF 8610Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2009

FIDUCIAL
AUDIT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association G.R.E.I.D., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

BML

FIDUCIAL
AUDIT

2 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les états financiers précisent les fonds associatifs sans droit de reprise et avec droit de reprise. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- La note de l'annexe sur les «subventions de fonctionnement affectées » décrit le suivi des fonds dédiés. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables, et nous nous sommes assurés de leur correcte application et présentation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à La Défense, le 11 juin 2010

Le commissaire aux comptes
FIDAUDIT
Membre du réseau FIDUCIAL

Bruno AGEZ

FIDUCIAL
AUDIT

SOCIETE FIDUCIAIRE NATIONALE DE REVISION COMPTABLE
Société Anonyme de Commissariat aux Comptes au capital de 250 000 € - 334 301 488 RCS Nanterre
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles
Paris la Défense – 41, rue du Capitaine Guynemer – 92925 LA DEFENSE cedex – Site : www.fiducial.fr

GROUPE ECOUTE INFORMATION DEPENDANCE

"G.R.E.I.D."

Association loi 1901

4, Place Froissart
59300 VALENCIENNES

SIRET 351 483 995 00053 – NAF 8610Z

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2009

FIDUCIAL
AUDIT

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs, les membres,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice visée à l'article L.612-5 du Code de commerce.

Fait à La Défense, le 11 juin 2010

Le commissaire aux comptes
FIDAUDIT
Membre du réseau FIDUCIAL

Bruno AGEZ